



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2020

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du lundi 02 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre à 19h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Étaient présents :** BASSEUIL Roland, BERT Nicolas, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile.

**Étaient absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Cécile LAMBOROT

**Secrétaire de Mairie :** Ingrid BONNETAIN

## **Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 10 juillet 2020.**

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion. Il en fait une lecture rapide.

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## **Point 2 : Conclusions de la Chambre Régionale des Comptes sur le déféré préfectoral des budgets 2020.**

Le Maire indique que le préfet de Saône-et-Loire a saisi la chambre régionale des Comptes du budget primitif de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf au motif que le budget primitif 2020 ne serait pas en équilibre réel. Deux personnes de la CRC ont passé une journée en mairie pour étudier les budgets, elles ont posé beaucoup de questions auxquelles des réponses ont été apportées, elles ont par la suite demandé plusieurs justificatifs par mail. **La Chambre Régionale des Comptes a rendu son avis le 28 septembre 2020 dans lequel elle constate que : le budget primitif 2020 de la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf est voté en équilibre réel et n'appelle pas de mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire.**

**Le conseil municipal prend acte de la conclusion de la Chambre Régionale des comptes.**

### **Point 3 : Décisions modificatives des budgets commune, lotissement et assainissement.**

Le Maire propose les 3 décisions modificatives suivantes :

- Commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
C/739223 : FPIC		195.00€		
C/73223 FPIC				551.00€
<b>Total</b>		<b>195.00€</b>		<b>551.00€</b>
<b>Total Général</b>		<b>195.00€</b>		<b>551.00€</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

- Assainissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
C/2315-041 Op.11 Travaux lagune		57 600.88€		
C/2315-23 Op.11 Travaux lagune	57 600.88€			
<b>Total</b>	<b>57 600.88€</b>	<b>57 600.88€</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00€</b>		<b>0.00€</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

- Lotissement Le fromental :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
C/3351-040 Terrains	74 876.96€			26 787.02€
C/3354-040 : Etudes		30 000.00€		
C/3555-040 : Terrains aménagés		70 000.00€		282.00€
C/33586-040 : Frais financiers				492.50€
C/1641-16 : emprunts			2 438.48€	
<b>Total</b>	<b>74 876.96€</b>	<b>100 000.00€</b>	<b>2 438.48€</b>	<b>27 561.52€</b>
<b>Total Général</b>		<b>25 123.04€</b>		<b>25 123.04€</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

#### **Point 4 : Contrat risques statutaires du centre de gestion.**

Le Maire explique que le contrat groupe du CDG arrive à échéance au 31 décembre 2021. Ce contrat est remis en concurrence. Il garantit les risques financiers liés à l'absentéisme pour raisons de santé du personnel (incapacités temporaires, accidents imputables ou non au service) ainsi que l'invalidité et le décès.

Il rappelle qu'à défaut d'un tel contrat, la collectivité assume sur ses fonds propres ces risques et donc qu'il conviendrait de le renouveler.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de charger le Centre de gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.**

#### **Point 5 : Attribution de subventions.**

Le Maire rappelle la composition de la commission action sociale.

Les membres de la commission sont :

- Jean-Luc CHANUT, en tant que Maire et responsable de la commission
- Michelle CORRE, en tant qu'Adjointe au Maire en remplacement de Myriam DORMOY en attendant que le conseil municipal ait statué sur ce remplacement
- Dominique DESBROSSES, en tant que conseillère municipale
- Corinne JONON, en tant que conseillère municipale
- Roland BASSEUIL, en tant que conseiller municipal
- Anne CHANUT, en tant que représentante de l'ADMR
- Huguette MEILLER, en tant que représentante de Familles Rurales
- Valérie FOURCAUD, en tant que représentante de l'OASIS.
- Marie GROUILLER, en tant qu'assistante sociale

La commission s'est réunie le 13 octobre dernier et a procédé à l'étude des subventions.

Les subventions ont été réparties comme suit par la commission action sociale. Il convient que le conseil municipal se prononce sur ce point.

<b>DENOMINATION ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT 2020</b>	<b>POUR MEMOIRE MONTANT 2019</b>
- ADMR Jean-Luc CHANUT, Maire et Président de l'ADMR ne prend pas part au vote	500.00 €	500.00 €
- Amicale des Pompiers	200.00 €	200.00 €
- Association Veuves Civiles	00.00 €	80.00 €
- Entr'aide Agricole	150.00 €	150.00 €
- Familles Rurales	1 000.00 €	2 500.00 €
- Ligue contre le Cancer	00.00 €	200.00 €
- Les Restos du Cœur	500.00 €	200.00 €
- Secours catholique	500.00 €	200.00€

- Croix Rouge Française	200.00 €	200.00 €
- Les PEP 71	200.00 €	200.00 €
- L'Envol	200.00 €	0.00 €
- Comité d'œuvres Sociales des Résidents de l'OASIS	200.00 €	0.00 €
	-----	-----
	3 650.00 €	4 430.00 €

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions telles que proposées par la commission action sociale.**

### **Point 6 : Création d'un emploi d'agent de maîtrise.**

Le Maire explique qu'un agent communal appartenant au service technique peut bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne suite à réussite de l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Cet agent est actuellement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe échelon 6 IB460/IM403 et pourrait passer au grade d'agent de maîtrise échelon 9 IB461/IM404, ce qui représente une augmentation de 4.686025€ (valeur du point de l'indice) de son salaire brut.

Pour que cet agent bénéficie de cet avancement, il convient que le conseil municipal crée un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Une fois l'agent nommé sur ce poste par arrêté du maire, le conseil municipal pourra procéder à la suppression de son poste actuel.

Une déclaration d'emploi vacant sera réalisée sur le site du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

### **Point 7 : Fonds de concours de la communauté de communes.**

Le Maire rappelle brièvement les modalités du fonds de concours de la communauté de communes : les documents avaient été envoyés au préalable au conseil municipal.

Dans le cadre de sa volonté de relancer l'économie locale face à la crise liée à la COVID 19, le conseil communautaire a décidé l'instauration d'un fonds de concours d'un montant de 151 960€ au profit des 29 communes du territoire au titre de soutien à l'investissement et a acté la répartition suivante :

-une part fixe représentant 50% de l'enveloppe totale répartie de façon égale entre chaque commune (soit (151 960 : 2) : 29 = 2 620€

-une part variable fixée à 5€ par habitant

La commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf peut donc prétendre à 5 465€ (2620€ + (569 habitants X 5€)).

Le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à contracter la convention et il propose au conseil municipal de solliciter l'attribution du fonds de concours auprès de la CCLCCB pour les projets suivant :

- Adressage : acquisition des plaques de rues et des numéros des habitations.
- Equipement d'un vidéo projecteur interactif pour la 3<sup>ème</sup> classe de primaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de d'autoriser le Maire à contracter la convention proposée par la CCLCCB et de solliciter l'attribution du fonds de concours auprès de la CCLCCB pour les projets suivant :

- Adressage : acquisition des plaques de rues et des numéros des habitations.
- Equipement d'un vidéo projecteur interactif pour la 3<sup>ème</sup> classe de primaire.

### **Point 8 : Remplacement de Myriam Dormoy aux commissions scolaire et sociale.**

Le Maire rappelle que Myriam DORMOY a démissionné du conseil municipal car elle a quitté la commune. Il convient de la remplacer dans 2 commissions : commission scolaire et commission action sociale.

**Pour la commission action sociale, ce sera Michelle CORRE et pour la commission scolaire, ce sera Corinne JONON.**

### **Point 9 : Remplacement Christian Labouret à la commission des listes électorales.**

Le Maire explique qu'il convient de nommer un conseiller municipal pour remplacer Christian LABOURET à la commission de contrôle des listes électorales.

Il s'agit de Roland BASSEUIL.

### **Point 10 : Demande de subventions pour l'adressage.**

Le Maire explique au conseil municipal que la commune peut bénéficier de subventions pour l'adressage mais qu'il faut l'autoriser à solliciter les subventions pour ce projet.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à solliciter toutes les subventions possibles au titre de l'adressage soit :

- une subvention au titre de l'Appel à Projets 2021 du Département (dossier à déposer avant le 31 décembre 2020)
- une subvention au titre des amendes de police (dossier à déposer avant le 30 juin 2021)
- une subvention au titre du fonds de concours de la CCLCCB (dossier à déposer avant le 31 décembre 2020)
- toute autre subvention à laquelle la commune serait éligible

### **Point 11 : Questions diverses.**

Le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2019 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin. Celui-ci sera envoyé par mail aux conseillers municipaux et sera mis en ligne sur le site internet de la commune sur la page du SIEVS. Il en sera fait de même pour le RPQS 209 du SPANC.

Le Maire rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, **tous les élus locaux sont affiliés au régime général de la sécurité sociale, qu'ils perçoivent ou pas une indemnité de fonction.** Il est à noter que cette affiliation est obligatoire et doit faire l'objet d'une demande de mutation, même si les élus sont déjà affiliés au régime de la Sécurité sociale à un autre titre (activité professionnelle, retraite, ...). Le formulaire « Demande de mutation » à remplir à chaque début de mandat a été envoyé par mail à chaque conseiller municipal. Le procès-verbal des élections municipales le sera également.

Le Maire donne lecture d'un mail de la personne qui s'était montrée intéressée pour exploiter le terrain situé en-dessous de la STEP. Cette personne a trouvé un autre terrain.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a RDV avec le géomètre le 19/11 pour faire borner le terrain sur lequel sont situés la STEP et le projet de Lotissement Fromental.

Le Maire informe le conseil municipal que la collecte alimentaire organisée par le CCAS de Chauffailles aura lieu les 27 et 28 novembre prochains. Le CCAS de Chauffailles a fait parvenir un mail pour demander des bénévoles. Il conviendra que les conseillers intéressés, notamment les membres de la commission action sociale, se fassent connaître en mairie pour transmission. Il est évoqué d'organiser l'année prochaine une collecte alimentaire en mairie. Cette information sera relayée dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en mairie le SYMISOA qui lui a indiqué qu'il y avait des ruisseaux sur la commune (La Matrouille et La Violetterie) dans lesquels ont été observées des écrevisses à pattes blanches (espèces protégées).

Le Maire informe le conseil municipal qu'il travaille actuellement sur le Plan Communal de Sauvegarde. (Document qui recense les risques possibles sur la commune).

Claire MARTIN indique avoir assisté à une réunion PLUi en mairie et exprime avoir trouvé cela très intéressant car elle a appris beaucoup de choses.

Cécile RENAUX signale que les câbles téléphoniques sont distendus vers les poubelles du Lotissement La Vigne. Elle signale également une tôle qui se trouve dans le fossé au même endroit.

Sébastien GROUILLER indique au conseil municipal qu'il a été mis en place un outil de communication au sein de la commission communication et que celui-ci pourrait être étendu au sein du conseil municipal. Il est vrai que cet outil s'avère très pratique. Il s'agit de Trello.

Nicolas BERT informe le conseil municipal que l'association Les P'tits Loups » organise sa vente de Pizzas le jeudi 19 novembre prochain avec Storia Pizza.

Frédéric BUTTET informe le conseil qu'il a assisté à une réunion sur le projet de voie verte. Un document a été transmis par la Communauté de Communes en mairie. Celui-ci sera transmis par mail à tout le conseil municipal.

Frédéric BUTTET demande s'il pourra être mis un article sur les travaux réalisés par les agents communaux.

Une corvée de quelques conseillers municipaux aura lieu le samedi 21 novembre à 9h00 pour installer les guirlandes lumineuses car en cette période compliquée, cela permettra de mettre un peu de gaieté dans le village.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au lundi 07 décembre à 19h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc CHANUT, Maire, déclare la séance levée à 21h15.**